

RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS - CNSHSCT 10/10/2005 -

| Points de l'Ordre du Jour | Thème des débats | Recommandations ou position du CNSHSCT |
|---|---|--|
| <i>I – Approbation du CR</i> | <p>Cahier HSCT : pour les unités qui le souhaitent possibilité de conserver les moyens locaux existants dans l'attente d'un outil informatique</p> <p>Formation « accord santé sécurité » de la branche des Télécoms– Cette formation sera disponible prochainement dans Formons Nous pour tous les membres des CHSCT , représentants du personnel ou représentants syndicaux .</p> | |
| <i>II – La commission « relation clients »</i> | Désignation des membres | |
| <i>III – Rapport annuel de la médecine</i> | <p>Modèle de rapport annuel</p> <p>Bruit dans les locaux de travail</p> <p>Augmentation des TMS</p> <p>Actions sur le lieu de travail</p> | |
| <i>IV – Bilan HSCT</i> | Présentation du bilan et des éléments complémentaires apportés sur la consultation du site e-Prévention ainsi que sur le respect de la législation amiante notamment par rapport au DTA | Sensibilisation des managers sur leurs rôles en matière de déclaration des accidents de travail et de trajet et d'analyse des accidents de travail |

| Points de l'Ordre du Jour | Thème des débats | Recommandations ou position du CNSHSCT |
|-------------------------------------|---|---|
| V – Les Commissions | <p><u>Commission « travaux en hauteur »</u></p> <p><u>Commission « stress » :</u></p> <p>Pas de réunion depuis la dernière séance prochaine programmée pour le 11/10/2005</p> | <p>Le CNSHSCT préconise que l'implantation des réglettes dans les répartiteurs prenne en compte les contraintes d'exploitation liées au travail en hauteur (pas de réglettes au dessus des appareils d'éclairage, favoriser les niveaux habituels de commutation) dans le cadre d'un travail commun entre URR et UIC.</p> |
| VI- Accidents | <p>Présentation des 3 accidents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chute d'une échelle de répartiteur - Chute l'une échelle lors d'un changement de câble - Choc lors d'un tirage de câble | <p>Le CNSHSCT préconise que l'application du décret 2004-924 sur les travaux en hauteur dans les activités de logistique fasse l'objet d'une attention particulière de la part des unités concernées. Dans ce cadre, il est notamment recommandé de prendre en compte les équipements nécessaires pour ces activités et les moyens de transport de ces équipements.</p> |
| VI – Calendrier des réunions | <p>Réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier - Mai - Octobre | <p>Prochaine réunion : mercredi 1^{er} février 2005 à 10h</p> <p style="text-align: center;">« place du village »</p> <p style="text-align: center;">6 place d'Alleray</p> <p style="text-align: center;">75015 Paris</p> |